

Rapport de la commission ad hoc préavis 15-2021 au Conseil communal de la Ville de Pully

Aménagement d'un cheminement mixte piétons - vélos au sentier du Coteau et renouvellement des infrastructures

Crédit d'étude pour le projet d'ouvrage et l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques Crédit demandé CHF 343'000.00

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc citée en titre s'est réunie le lundi 11 octobre à 18h00.

Pour la commission ad hoc:

Présidence : M. Tristan Gratier

Présents: Mmes Carinne Domingos, Claudia Gämperle, Anne Gumy. MM. Daniel Hammer,

Sébastien Lévy, Charles Edouard Marchand, Steve Marion, Jean-Marc Sottas.

Absent:

Pour la Municipalité:

M.Marc Zolliker, Municipal accompagné de M. Jean-Luc Meylan, responsable du bureau technique de la DTSI et de Mme. Cindy Freudenthaler, responsable de la mobilité à la DTSI.

Présentation du préavis par le Municipal

Monsieur Zolliker rappelle le contexte général de ce préavis richement documenté qui a pour but de demander au conseil communal un crédit de 343 000 Fr. afin de financer les études liées au projet de création d'un cheminement mixte piétons-vélos et du renouvellement des infrastructures souterraines au sentier du Coteau. Cette demande de crédit comprend notamment un montant de 115 000 Fr. destinés à la réalisation d'une campagne de sondages géotechniques, indispensables à la poursuite des études. Le Municipal fait référence au schéma directeur et au PALM, ainsi qu'au programme de législature. Il rappelle l'importance d'une mobilité douce qui pourrait relier Pully à St-Prex. Il souligne que la municipalité a

souhaité conduire le projet en quatre étapes, et le crédit d'étude est la deuxième étape. Monsieur Meylan complète les propos du Municipal en évoquant les relations constructives nouées avec la régie fédérale des chemins de fer fédéraux.

Discussions et questions

Le Président de la commission remercie le Municipal et son équipe et ouvre la discussion en proposant un tour de table général d'entrée en matière.

Plusieurs commissaires regrettent que l'article 50, alinéa 4, lettre b) du Règlement du Conseil communal n'ait pas été respecté. Cet article prévoit que la commission des finances se prononce, préalablement à la commission *ad hoc*, sur tout préavis de la Municipalité entraînant une dépense supérieure à 300 000 Fr. La commission des finances se réunissant le lendemain de la séance de la présente commission, cette disposition n'a pas été respectée *in casu*. Monsieur le Municipal explique que par le passé il était difficile de fixer les séances entre les présidents de commissions et la Municipalité, d'où une organisation un peu plus directive mais aussi un peu moins souple qui nécessitera certainement des ajustements pour le futur avec le bureau du Conseil. Malgré l'absence de positionnement de la commission des finances, les commissaires souhaitent pouvoir se prononcer sur l'objet et donner leur préavis ce soir, quitte à se réunir à nouveau en fonction de la décision de la commission des finances. (Voir le post-scriptum ci-dessous)

La discussion d'entrée en matière étant close, le président de la commission ouvre la discussion chapitre par chapitre sur le préavis :

Un commissaire souhaite savoir si cette voie verte est vraiment réaliste sur toute la longueur, ce à quoi le Municipal répond que oui dans la mesure où certaines zones à 30 km/h pourront aussi être utilisées. Le nombre d'utilisateurs actuels et potentiels futurs questionnent les commissaires, et Madame Freudenthaler de répondre que des décomptes sur les passages actuels ont été effectués et démontrent l'intérêt de la démarche.

Plusieurs commissaires évoquent des alternatives par exemple via le chemin des collèges. Le Municipal répond que cette variante a aussi été étudiée, mais pose toutefois des problèmes car le trafic est actuellement déjà chargé dans cette zone avec l'école et il rappelle que des alternatives ont été étudiées par des bureaux d'ingénieurs qui ont fait différentes comparaisons pour finalement promouvoir la solution actuellement proposée.

Des membres de la commission soulignent l'intérêt de la liaison avec la gare de Lausanne qui du coup permettrait de faire un lien en mobilité douce et présente un intérêt qui va audelà d'une simple voie piétonne ou pour les cyclistes, mais qui relèvent d'un investissement important pour le futur et d'un vrai mode de vie novateur.

Plusieurs membres s'inquiètent de la problématique du bien vivre ensemble entre les vélos et les piétons. Le Municipal rappelle que lors des séances avec les riverains la question a été abordée d'une part et d'autre part que des solutions seront trouvées permettant de favoriser de bons échanges sur une largeur de 3 m. Il cite l'exemple lausannois qui démontre que l'aménagement fonctionne. Il ajoute qu'une signalisation invitera les usagers à se respecter. D'ailleurs cette signalisation sera uniformisée sur l'ensemble du trajet entre les communes. Un commissaire doute de la capacité des cyclistes à respecter les piétons surtout à 45 km/h, toutefois il est rassuré par le Municipal qui annonce que ces derniers seront interdits sur ce tronçon.

Il est évoqué que paradoxalement cette voie verte va nécessiter de couper des arbres d'une part et d'autre part vraisemblablement supprimer la vue sur le lac qui fait actuellement le charme de ce passage. En conclusion, certains commissaires se demandent si cette zone verte ne risque pas de se transformer en zone grise et du coup s'il n'est pas plus sage de réorienter les cyclistes sur les routes existantes. Le Municipal ainsi que certains autres commissaires estiment que les voies existantes sont déjà suffisamment chargées, que les autres variantes impliquent des dénivelés trop importants et que le projet peut tout à fait intégrer des solutions évitant des zones de bétonnage trop forte. Monsieur Meylan rappelle que des mesures de compensation en termes de flore ou de faune (reptiles) seront proposées. Face à cette même inquiétude une commissaire rappelle que selon son

La question du mobilier urbain est évoquée. Il est rappelé que différents bancs existent déjà et qu'il sera possible d'ajouter d'autre mobilier urbain et même un point d'eau, toutefois cela dépendra aussi des analyses techniques et respectivement de la profondeur à creuser. En conclusion de ce point, le Municipal insiste sur le fait que le préavis ne verrouille pas le futur aménagement urbain ou le revêtement ou encore d'autres solutions qui seront analysées.

expérience, il n'existe pas aujourd'hui d'autre alternative crédible pour les cyclistes.

Les commissaires abordent le sujet du soutènement avec des parois clouées. Le Municipal rappelle que différentes solutions ont été analysées et la moins coûteuse et la plus efficace a été choisie avec des parois acceptables visuellement.

Actuellement la verdure et les arbres créent une zone d'ombre bienvenue et certains membres de la commission s'inquiètent de cette disparition. Le Municipal les rassure en citant l'exemple de l'avenue des Cerisiers qui a dû aussi être profondément remaniée et qui aujourd'hui a récupéré toute sa superbe en termes de verdure.

La question du nombre d'utilisateurs actuels et futurs est reprise afin d'évaluer le nombre de personnes potentielles qui pourraient renoncer à leur voiture au profit d'une mobilité douce. Les études actuelles ne permettent pas de répondre à cette question, toutefois le Municipal annonce que les attentes posées lors de la construction du M2 ont été dépassées en termes d'impact, ce qui est réjouissant pour le projet proposé.

Finalement la question des places de parc est abordée et le Municipal répond qu'elles seront déplacées et non pas supprimées.

Le président de la commission souhaite faire un dernier tour de table permettant à chacun de se positionner et retient les éléments suivants :

- La qualité du préavis et sa présentation sont à saluer.
- Les réponses données par le Municipal et ses collaborateurs sont appréciées.
- Trois commissaires émettent des réserves sur l'impact d'une telle mesure et sur son opportunité face à des finances communales en mauvais état.
- Un commissaire doute de la réalisabilité d'une telle opération sur toute la distance depuis Lausanne.
- Une commissaire évoque la difficulté de se projeter sans plus de certitudes quant aux modalités de réalisation et estime que l'option de l'avenue des collèges pourrait suffire pour le cheminement cyclable.
- Une commissaire estime que le rapport coût /bénéfice n'est pas positif et que le projet ne profitera pas à la biodiversité.
- Un commissaire estime que le préavis présenté a un degré de détail suffisant pour un avant-projet et souligne que le crédit d'études demandé permettrait justement

d'établir un projet de l'ouvrage qui tiendrait compte des discussions et remarques précédentes, tout en précisant le projet.

 Deux commissaires trouvent le projet attrayant et soulignent l'importance de mettre un dispositif de mobilité douce en place, tout en signalant qu'ils ne voient pas d'alternative autre que celle-ci pour décharger le trafic des véhicules qui traversent la commune.

Le Président de la commission donne encore une dernière fois la parole au Municipal qui rappelle que le PALM n'est pas un diktat, mais propose une ligne d'engagement en faveur de la mobilité. Il rappelle aussi que l'aspect financier a été intégré d'où plusieurs étapes qui permettront à chaque fois au Conseil communal de se prononcer ou de temporiser même s'il estime qu'il serait dommage de perdre trois ans dans un projet qui par définition est déjà particulièrement long. Il souligne que la Municipalité a aussi le souci de prioriser ses projets et que des subventions pourraient être sollicitées dans un dossier tel que celui-ci. Une commissaire s'interroge à propos du montant significatif dédié au renouvellement des infrastructures (canalisations, électricité, etc.) et demande si les travaux devraient être à terme exécutés. M. Meylan répond et attire l'attention des membres de la commission sur le fait que l'entretien du sentier et les canalisations devront quoi qu'il en soit être faites et que cela nécessitera un investissement et du coup il serait dommage de ne pas profiter de mener toutes ces opérations en bonne intelligence.

Le Président de la commission passe au vote et constate que sur les 9 membres présents, 3 personnes acceptent, 5 refusent le préavis et 1 abstention.

En conséquence, la commission recommande au Conseil communal de la Ville de Pully de ne pas accepter les conclusions telles que présentées.

Pour la commission ad hoc,

Président : Tristan Gratier

Séance commencée à 18h00 et levée à 20h00.

Pully, le 12 octobre 2021

PS

Dans sa séance du 12 octobre 2021, la COFIN a donné un préavis financier négatif aux conclusions du préavis 15-2021, par 8 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention La COFIN informera le Conseil en plénum des raisons de son préavis négatif conformément à l'art 50 al. 2 lit. b du règlement du conseil.